

CONDITIONS FINANCIÈRES ET CONTRAT DE LOCATION

L'inscription au Foyer comprend au minimum deux semestres académiques du 1er septembre au 31 Août.

L'inscription n'entre en vigueur qu'après le versement d'un montant du dépôt de la caution de CHF 650 qui doit être réglé au plus tard à la remise des clefs. Elle est restituée au dernier jour du contrat, sous conditions décrites dans l'annexe au contrat de location.

Le Tarif mensuel du foyer est de :

- a. 650.- CHF (charges comprises) pour une chambre seule
- b. 375.-CHF (charges comprises) pour une chambre partagée à deux etudiantes (prix par étudiante)

Les conditions du contrat de location peuvent etre consultées sur le site https://stfrancois-ge.ch/le-foyer-saint-francois/.